

Comité de pilotage n°3 du partenariat GEMAPI

25 novembre 2025 – Mairie de Saint-Céré

Ce Comité de Pilotage (COPIL) est le troisième et avant-dernier de ce partenariat, laissant quatre mois pour finaliser les travaux. L'objectif immédiat est d'achever les études engagées, de co-construire la restauration de la traversée de Saint-Céré et de préparer le programme stratégique d'actions.

1. Actions de sensibilisation et de communication

Plusieurs initiatives ont été menées pour associer le public. Des ateliers graphiques ont été organisés à l'école élémentaire de Soulhol, impliquant 11 classes et 217 élèves. Au collège J. Lurçat, quatre groupes de 5ème ont participé à des animations sur le risque inondation.

D'attentes et degrés de réalisme variés, les dessins produits par les écoliers soulignent en particulier une attente de reconnexion à la rivière (loisir, curiosité) et une vision laissant une large place à la biodiversité.

Une bande dessinée sur le changement climatique et 5 posters sur différents thèmes (biodiversité, acteurs de l'eau...) sont également en cours de création. Ils seront affichés dans un premier temps lors des ateliers de co-construction de la stratégie du bassin-versant Bave puis seront proposés aux établissements scolaires, lieux publics pour apporter une information pédagogique et vulgarisée sur l'eau et les milieux aquatiques.

Deux à trois représentations (selon retour des proviseurs d'établissements) de la pièce de théâtre *Climax* de la Compagnie Zygomatic sont prévues en mars prochain au théâtre de l'Usine. La réflexion sur la mise en place d'un sentier d'interprétation doit se poursuivre avec le Pays d'Art et d'Histoire et les acteurs locaux.

2. Étude du ruissellement amont pour limiter l'inondation de Saint-Céré et favoriser la conservation de la ressource en eau

L'étude réalisée a produit d'une part un diagnostic des zones propices au ruissellement et d'autre part un modèle régional des quantiles de crues utilisables dans le bassin versant de la Bave. Cela a permis d'évaluer le besoin en stockage à 1 million de m3 pour éviter l'inondation de Saint-Céré jusqu'à la crue centennale. La possibilité de ce stockage en versant a été testée selon deux hypothèses :

- La première a considéré une stratégie de retardement des pics de crues de deux sous-bassins versants de l'amont sur quatre sous-bassins dont la concomitance est validée par l'analyse hydrologique. Celle-ci a conduit à un volume de stockage nécessaire du double de celui évalué pour gérer la crue centennale. La raison étant que le retardement d'un pic de crue implique un stockage temporaire de l'ensemble de la phase de montée d'un hydrogramme. Le test devait cependant être réalisé en combinant les effets des sous bassins deux à deux parmi les quatre concernés car le volume requis dépend de chacun des sous-bassins versants.
- La seconde a considéré une stratégie de laminage des pics de crue sur l'ensemble des quatre sous-bassins versants de l'amont. La différence avec la première hypothèse réside dans le fait que seuls les débits supérieurs à des seuils calculés par optimisation sont stockés de manière

temporaire au travers d'ouvrages dits « à pertuis ouvert ». Ce type d'ouvrage conserve la continuité des flux hydro-sédimentaires en écoulement normal (majorité du temps) et favorise l'infiltration du ruissellement dans les zones d'accumulation créées en amont des aménagements pendant les événements de ruissellement intense. Cette hypothèse indique que les surfaces mobilisables, sous contrainte de pente, de surface minimale, de localisation adaptée à la captation des zones de ruissellement, permettent en théorie de réaliser ce laminage avec des hauteurs inframétriques. Il faut cependant noter que 74% de ces surfaces sont situées dans les parties débordantes des talwegs en vallon secs et des cours d'eau à écoulement permanent.

La possibilité d'un stockage complémentaire en vallée, situé en aval de la confluence des quatre sous-bassins de l'amont, mais en amont de Saint-Céré, a aussi été étudiée car la mobilisation des surfaces utiles en versant ne peut être considérée ni totale, ni à court terme, compte tenu des contraintes d'accès, d'espace public ou privé, d'usage économique pour les parties agricoles. L'hypothèse d'un barrage à pertuis ouvert a été simulée et montre que la crue centennale peut être gérée par un ouvrage avec une crête d'une hauteur de 10m.

En perspective, la combinaison d'un barrage dit sec de 8m en vallée, qui permettrait de gérer 50% du volume requis, avec une action de ralentissement dynamique, essentiellement basée sur la gestion de zones de débordement en vallon sec et cours d'eau avec des tirants d'eau infra-métriques pour gérer les 50% restant, permettrait de répondre au double objectif de la prévention de l'inondation centennale à Saint-Céré et de la conservation de la ressource ruisselante en amont.

Les échanges soulignent l'urgence d'agir, relativisent le caractère rapide de la solution barrage sec (10 ans d'études et travaux...), expliquent la nécessité de rechercher un équilibre entre investissement (justifications financières souvent difficiles) et volumes stockés vs. bénéfices attendus, rappellent les besoins de surveillance et d'entretien qui y sont liés (sédimentation sur les terres inondées), l'absence d'impact sur le lit mineur et la morphologie de la rivière. Les solutions en tête de bassins sont plus intéressantes pour le soutien à l'étiage, la réduction de l'érosion des sols (haies) et l'adaptation au changement climatique, et peuvent être mises en place plus facilement. Leur effet est moins observable à court terme.

3. Etude sectorielle aval de Saint-Céré

L'étude technique sectorielle sur la Bave aval vise à déterminer l'impact de la remobilisation de la Zone d'Expansion de Crue et de la suppression éventuelle de la digue. Le modèle hydraulique utilisé (Telemac 2D) s'appuie sur le Lidar HD et a été calé sur des crues historiques, notamment celles de 1994 (85 m³/s) et 1960 (190 m³/s). Le modèle reproduit assez fidèlement les comportements historiques mais, focalisé sur les débordements de la Bave, ne doit pas être surinterprété quant aux rôles de l'Aygue-Vieille et du franchissement de la RD au niveau de la confluence dans les débordements.

Il est également rappelé que le débit cible de 100 m³/s est non débordant à la traversée de Saint-Céré mais débordant à l'aval de Saint-Céré.

Quatre scénarios ont été modélisés, incluant l'effacement de la digue, des brèches, le recul de digue et un canal de liaison avec l'Aygue-Vieille. L'effacement de la digue en rive droite augmente légèrement le risque (20 à 30 cm pour Q10) près de la jardinerie, mais diminue l'aléa au niveau du stade municipal et de l'avenue de l'Europe (zones à peu d'enjeu). Le recul de digue est fonctionnel pour les crues morphogènes (Q2) mais son efficacité s'estompe dès Q10 et la zone inondable n'est pas modifiée significativement. L'analyse coût-bénéfice est par ailleurs largement négative.

Les effacements de remblais visant à créer une zone d'écoulement privilégiée de la Bave vers l'Aygue-Vieille ont peu d'impact. Les conséquences des ruptures sont plus limitées qu'envisagées au COPIL2. Néanmoins, des zones (en particulier la route à proximité de la jardinerie) présentent des vitesses importantes d'écoulement en crue qui peuvent être dangereuses pour les vies humaines, d'autant que l'accès à la zone serait impraticable pour les véhicules de secours.

Aucune des solutions testées n'est significativement efficace au-delà de la crue décennale (Q10), notamment parce-que la section aval à la confluence forme un verrou hydraulique et que les digues

en place sont facilement contournées ou franchies. Le modèle n'a pas été construit pour étudier la confluence Aygue-Vieille/Bave mais a permis de pointer que celle-ci avait un effet sur la propagation des inondations en amont. Un équilibre coûts/bénéfices des aménagements est ainsi impossible à atteindre en se focalisant uniquement sur des ouvrages anti-inondations. Il est nécessaire de rechercher des co-bénéfices (opportunité de projet commun avec le CD sur une voie verte + lit moyen + restauration morphologique ?).

Concernant l'Aygue-Vieille et son envasement constaté depuis de nombreuses années au droit de la mairie, il est rappelé que le débit entrant dans l'Aygue-Vieille est limité à 1 m³/s par le mur vanne construit au niveau de la prise d'eau. Le tronçon aérien amont ne peut donc pas déborder malgré son envasement, hors crues exceptionnelles de la Bave. Le colmatage par les sédiments fins résulte de la présence du seuil du moulin de Fourès qui fait barrage en aval et forme « une retenue d'eau » qui réduit la pente et la vitesse d'écoulement de l'eau, favorisant la sédimentation. Une réflexion pourra avoir lieu pour améliorer la morphologie et la biodiversité de ce tronçon, et gagner in fine en qualité paysagère

Quel que soit le scénario envisagé, il est rappelé que le statu quo n'est pas possible (obligation réglementaire) et que l'effacement du merlon devra prendre en considération l'augmentation de la fréquence des crues pour les enjeux situés derrière l'ouvrage mais également ceux présents sur les communes en aval. La loi sur l'eau encadre ces problématiques et assure leur prise en compte lors des projets d'effacement.

4. Traversée de Saint-Céré : Démarche et consultation

La restauration morphologique de la traversée urbaine de la Bave est abordée par une démarche de construction collective, initiée par un questionnaire en ligne. 140 réponses ont été reçues, dont 90 complètes. Le profil type du répondant n'est pas riverain (70%), mais fréquente régulièrement le centre-ville (70%). La réponse « Ne se prononce pas » ne doit pas être interprétée comme un manque d'intérêt mais peut-être comme un « Je ne sais pas, au regard de mes connaissances personnelles sur le sujet abordé ».

Une suspicion de biais de représentativité, lié au mode de consultation et à la diffusion de l'information, invite à la prudence pour cette première exploitation. Une participation la plus large possible, y compris d'opposants à la démarche, est encouragée.

Les constats consensuels soulignent que la Bave met en valeur le centre historique, mais que ses berges manquent de végétation, que l'eau se réchauffe en été, et que les érosions menacent le patrimoine et accroissent les risques de pollution accidentelle, que les dépôts de matériaux non maîtrisés augmentent également le risque d'inondation.

Les principales volontés d'amélioration se concentrent sur les apports pour la qualité de vie, puis sur les caractéristiques favorables à la biodiversité. Il existe un soutien mesuré pour privilégier l'intérêt écologique, quitte à remettre en question certains usages. Les répondants à l'instant t soutiennent majoritairement l'investissement public pour maintenir la sécurité ou pour des travaux d'ampleur modifiant la Bave, mais annoncent une implication personnelle moins affirmée.

Le cadre de travail proposé est d'avancer pas à pas sur les sujets consensuels, à focaliser sur l'amélioration de la qualité de vie par la renaturation, et à répondre aux craintes causées par la rivière. Le partenariat doit rester souple et réactif aux contributions nouvelles, attendues jusqu'à la fin de l'année.

La présence d'expert aux ateliers ne doit pas représenter un frein à l'expression du public (ne pas censurer des idées qui pourraient sembler techniquement, financièrement ou réglementairement difficiles voire impossible à mener). Leur rôle et participation devront être cadrés dans cet objectif (observateurs, aide à la formulation d'idée, soutien technique...). Il pourrait être envisagé un travail en deux temps : une session grand public puis un travail en commun des experts pour répondre aux actions identifiées.

Par ailleurs, il est relevé la nécessité d'impliquer l'ABF au projet au plus tôt, a minima en l'informant du travail actuellement mené. Le CAUE suit en revanche le projet depuis son départ. Les différents périmètres de protection existants seront étudiés pour la poursuite du projet.

5. Programme d'actions et échéances

La stratégie pour le programme d'actions consiste à compiler les résultats des études avec les actions projetées par le SMDMCA. Le programme devra présenter des actions organisées, un préchiffrage réaliste et une échéance envisageable. Une exploitation SIG pour la priorisation est proposée.

La convention de partenariat est prolongée jusqu'en mars 2026. La finalisation des rapports techniques est prévue pour décembre 2025. Le plan d'action sera progressivement construit en janvier 2026, menant au COPIL final en mars 2026. Un séminaire national de valorisation est programmé pour le second semestre 2026. Des ateliers auront lieu les 6 et 20 janvier pour la traversée de Saint-Céré.